AIRBUS HELICOPTERS

Airbus Helicopters
Direction des Ressources Humaines
De : Sébastien DEBIEN
sebastien.debien@airbus.com

M. Sylvain DOLZA
Délégué Syndical Central
FO Airbus Helicopters

Marignane, le 9 Octobre 2026

Objet : Réponse à votre courrier du 30 septembre 2026

Monsieur le Délégué Syndical Central,

Votre courrier, daté du 30 septembre 2026, relatif à la négociation du dispositif T.E.A.M. a retenu toute notre attention.

En effet, par ce courrier, vous nous demandez clarification sur plusieurs points abordés lors de cette négociation ayant réuni les trois organisations syndicales représentatives.

Nous tenons, tout d'abord, à rappeler notre attachement à un dialogue social constructif au bénéfice de notre entreprise et de ses salariés. À ce titre, les engagements pris par la Direction lors des cinq réunions de négociation relatives au dispositif T.E.A.M., bien que non formalisés par voie d'accord, ne sauraient être remis en cause.

Par conséquent, et en réponse aux quatre points soulevés par votre courrier, nous sommes en mesure de confirmer :

- **Le maintien du plot relatif au temps de travail** pour le personnel au forfait horaire actuellement en vigueur, à savoir 38 heures ou 40 heures, permettant l'octroi de 18 jours de JRTT par an.
- **La souplesse d'arrivée et de départ octroyée aux personnels au forfait horaire.** Pour rappel, l'horaire de début de vacation pour le personnel dépendant de l'environnement de production est 7h00 tout en intégrant, conformément à notre accord, la possibilité d'arriver jusqu'à 9h00.

Ces deux engagements, valables pendant toute la durée de l'accord relatif à la gestion de l'activité, seront communiqués à l'ensemble du personnel lors des prochaines communications RH relatives au temps et à la durée de travail.

- **Le maintien de la prime mensuelle brute de 50 euros** à destination des tuteurs d'apprentissage ;
- **Le maintien des majorations** attribuées aux personnels dont le temps de travail est régi par un horaire posté / spécifique.

Pour votre information, nous prévoyons, à travers un plan de communication, de permettre à l'ensemble du personnel de mieux comprendre le contenu et les enjeux du dispositif T.E.A.M., durant les prochaines semaines.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Syndical Central, l'expression de nos salutations distinguées.

Sébastien DEBIEN
Responsable politiques et relations sociales
Airbus Helicopters France